

Image not found or type unknown



Tarif de la cantine scolaire

Par **sabbertho**, le **07/09/2010 à 22:35**

Bonjour, rnrnla communauté de commune nous demande de leur communiquer nos revenus afin d'indexer le tarif des repas de la cantine de ma fille de 4 ans sur les revenus du foyer rnrnest ce légal?

Par **Tisuisse**, le **07/09/2010 à 22:56**

Bonjour, rnrnC'est absolument légal et toutes les communes ont un barème dans ce sens.